

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2328

30 août 2014

SOMMAIRE

Ada Consulting S.A.	111703	Intelleg S.A.	111698
Ada Consulting S.A.	111705	Lux Windows S.A.	111701
Adepa Corporate and Trust s.à r.l.	111704	Romark Holdings S.à r.l.	111716
A Klosen	111702	SHCO 71 S.à r.l.	111700
Almacantar Newco 2 S.à r.l.	111730	Sunares	111699
Alpina Real Estate GP	111705	Tessin S.A.	111699
Alpina Real Estate GP I	111715	Thonne SA	111702
Alrosa Finance S.A.	111744	Thousand Oaks Limited S.à r.l.	111700
Alster S.à r.l.	111698	Thirteen Juniper S.à r.l.	111698
Arcano Fund	111704	Tika Services S.A.	111700
Ardent Mills S.à r.l.	111699	TRIGATTI Marbrerie S.à r.l.	111703
ASE Finance S.à r.l.	111705	Trigatti Participations S.A.	111704
Auchan Luxembourg	111705	Vestigia	111699
Automotive Components Europe S.A. ..	111701	Vestigia	111702
Bank Hapoalim (Schweiz) AG	111704	Vida Investments S.à r.l.	111700
Britcastle Invest S.A.	111737	Visual Graphics Group	111703
CMC Biologics S.à r.l.	111706	Wave S.A.	111703
CMC Biologics S.à r.l.	111706	WCC Poland Finco S.à r.l.	111701
Cobano S.A.	111706	WCC Poland S.à r.l.	111715
Ecolus International Soparfi S.à r.l.	111706	Whitehall French RE 2 S.à r.l.	111698
Faenza Holding S.à r.l.	111742	WhiteWave International Holdings S.à r.l.	111702
F. Berleur / Architect S.à r.l.	111702	XR Luxembourg S.à r.l.	111703
Henraux Europe S.A.	111737		
Idam Holding S.à r.l.	111707		

Alster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014087459/10.

(140103636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Thirteen Juniper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.736.

Les comptes annuels pour la période du 9 août 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014087346/11.

(140103571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Whitehall French RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.602.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2005, acte publié
au Mémorial C no 1337

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall French RE 2 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014087396/14.

(140103458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Intelleg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.466.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014091183/15.

(140107943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Vestigia, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014087383/9.

(140103068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Sunares, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.745.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014087332/11.

(140102997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Tessin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.180.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TESSIN S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014087359/12.

(140103509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Ardent Mills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 247.905.584,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 175.605.

Il résulte d'un contrat d'apport, signé en date 29 mai 2014, que CHS Inc. a transféré la totalité des 24.145.543 parts de classe B qu'elle détenait dans la Société à:

- CHS Milling Luxembourg, S.à r.l.

Il résulte d'un deuxième contrat d'apport, signé en date 29 mai 2014, que Cargill, Incorporated a transféré la totalité des 76.460.885 parts de classe A qu'elle détenait dans la Société à:

- Cargill International AM 2 S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Cargill International AM 2 S.à r.l.	109.078.457 parts de classe A
CHS Milling Luxembourg, S.à r.l.	29.748.670 parts de classe B
ConAgra Foods AM Holding S.à r.l.	109.078.457 parts de classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Ardent Mills S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014087467/22.

(140104310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Thousand Oaks Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 167.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014087362/9.
(140103038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Vida Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.988.150,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2014.
Référence de publication: 2014087381/10.
(140103574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Tika Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue Am Pesch.
R.C.S. Luxembourg B 148.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2014.
Bouchra AKHERTOUS
Mandataire
Référence de publication: 2014087350/12.
(140103066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

SHCO 71 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.131.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 20 juin 2014

1. Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
3. Monsieur Elliot Greenberg, administrateur de sociétés, né à New York (Etat-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement aux Etat-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.
5. Monsieur Pierre Claudel, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 20.6.2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour SHCO 71 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014088073/23.

(140103724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Lux Windows S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 8, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 65.331.

Le soussigné TAGHI REZAPOUR JIRKOL indépendant demeurant 8, route de Remich L-5650 MONDORF LES BAINS démission de ma fonction d'administrateur et administrateur Délégué de la société LUX WINDOWS S.A avec siège sociale 8, route de Remich L-5650 MONDORF LES BAINS à compter de ce jour.

MONDORF-LES-BAINS, le 19 MAI 2014.

Rezapour Jirkol Taghi.

Référence de publication: 2014087429/11.

(140102483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

WCC Poland Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 124.311.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014087401/12.

(140103294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2014

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société «Automotive Components Europe S.A.», tenue au siège social en date du 17 juin 2014, que les actionnaires présents ou représentés ont pris à la majorité des voix, les résolutions suivantes:

1° Nomination de Deloitte S.A., avec siège social à 55, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

2° Nomination de Fibetrust S.à r.l., avec siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

3° Nomination de cinq administrateurs non-exécutifs indépendants jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2018:

- Witold Jan Franczak, demeurant ul. Sterlinga 19 m. 21, PL-90-217 Lodz;
- Rafal Lorek, demeurant ul. Przewodowa 42E, PL-02-593 Varsovie;
- Piotr Nadolski, demeurant Chodkiewicza 8/33, PL-02-593 Varsovie;
- Krzysztof Gerula, demeurant ul. Nowoursynowska 115G, PL-02-797 Varsovie;
- Janusz Plocica, demeurant ul. Alfaltowa 9/5, PL-02-527 Varsovie,

4° Nomination de deux administrateurs CB jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2018:

- José-Manuel Corrales Ruiz, demeurant calle Autonomia 4, E-48292 Atxondo;
- Raúl Serrano Secada, demeurant calle Autonomia 4, E-48292 Atxondo.

5° Le mandat de Monsieur Oliver Robert Gunter Schmeer n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Automotive Components Europe S.A.

Référence de publication: 2014087497/28.

(140103591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Vestigia, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014087384/9.

(140103069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

A Klosen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 4, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 146.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014087449/10.

(140104299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

F. Berleur / Architect S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 121.241.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric Berleur.

Référence de publication: 2014087469/10.

(140103654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Thonne SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.158.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THONNE SA
Société Anonyme.

Référence de publication: 2014087361/11.

(140103076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

WhiteWave International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 149.335.

Le siège de la Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg à partir du 6 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WhiteWave International Holdings S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant A

Référence de publication: 2014087398/14.

(140103096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Visual Graphics Group, Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 63.752.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014087387/9.

(140103123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Ada Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.875.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014087472/9.

(140103993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.243.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014087399/11.

(140103199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

TRIGATTI Marbrerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 144.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014087369/12.

(140102807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

XR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, ancienne côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 187.523.

Extrait de la résolution prise par les associées en date du 23.5.2014

Le siège social a été transféré de L-2636 Luxembourg, 14, rue Léon Thyès à L-1459 Luxembourg, 8, ancienne côte d'Eich, avec effet au 23 Mai 2014.

Luxembourg, le 23.5.2014.

XR Luxembourg S.à. r.l.

Isabelle Nana

Référence de publication: 2014087445/13.

(140103473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Adepa Corporate and Trust s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.128.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bascharage, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014087474/10.

(140104294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Trigatti Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 144.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014087370/12.

(140102808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Arcano Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.863.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mai 2014:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015:

- Mme Maria Romano, Présidente et Membre du Conseil d'Administration, Calle López de Hoyos 42, Madrid 28006, Espagne.

- Mme Hanna Duer, Membre du Conseil d'Administration, 19 rue de Bitbourg, L-2010 Luxembourg.

- M. Yvon Lauret, Membre du Conseil d'Administration, 58 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arcano Fund
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2014087465/16.

(140103768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Bank Hapoalim (Schweiz) AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 16.475.

Pour la succursale BANK HAPOALIM (SCHWEIZ) AG, sise à l'adresse 18 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B16475,

De la société BANK HAPOALIM (Switzerland) Ltd, BANK HAPOALIM (SCHWEIZ) AG, BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., société anonyme de droit suisse, dont le siège social est à ZURICH,

Par décision du 19 juin 2014, l'adresse de la succursale BANK HAPOALIM (SCHWEIZ) AG est transférée 7 rue de la Chapelle L-1325 LUXEMBOURG, avec effet rétroactif au 9 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014087500/16.

(140104095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Ada Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.875.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014087473/9.

(140103994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Alpina Real Estate GP, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014087478/10.

(140103716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

ASE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.328.

Il est à noter:

- la démission de Mme Boughaba Habiba de son poste de gérant de la Société avec effet au 07 Mai 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juin 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014087490/13.

(140104130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Auchan Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 45.515.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée tenue le 30 mai 2014

- Il est pris note du décès de Monsieur Patrick BODIN. Monsieur Ludovic HOLINIER, né le 6 décembre 1967 à F - Flers-Lez-Lille, Directeur du Contrôle de Gestion des Hypermarchés, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre - F - 59964 Croix Cedex, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur BODIN. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2015;

- Les mandats d'administrateur de Monsieur François REMY, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Monsieur Xavier PREVOST, Directeur des organisations systèmes et informations et Supply Chain d'Auchan E-commerce, résidant professionnellement à Auchan commerce, 40 rue de la vague, F- 59650 Villeneuve d'Ascq et de Monsieur Olivier BARBRY, Directeur du Contrôle de gestion AUCHAN France, ayant son adresse professionnelle au 200, rue de la Recherche, à F 59650 Villeneuve d'Ascq sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015;

- La société PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée Réviseur d'entreprises agréé chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2014. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014087495/22.

(140104171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Cobano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 140.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088331/9.

(140105072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

CMC Biologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 134.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

CMC Biologies S.à r.l.

William Henry / Thomas Balland

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014088330/13.

(140104932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

CMC Biologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 134.356.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juin 2014.

CMC Biologies S.à r.l.

William Henry / Thomas Balland

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014088329/14.

(140104900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Ecolus International Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.326.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2014, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

A dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

De la Société à responsabilité limitée ECOLUS INTERNATIONAL SOPARFI S.à.R.L., immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158326, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014088382/18.

(140105129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Idam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.043.700,00.

Siège social: L-2447 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.186.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Idam Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated by a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 28 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the official gazette) under number 560 on 3 March 2014 and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 183186 (the Company)

There appeared:

Exco Technologies Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office 130 Spy Court, Markham, Ontario, L3R 5H616 Canada and registered with the Ontario Ministry of Government Services under Ontario Corporation number 001747795, the current sole shareholder of the Company, (hereafter the Sole Shareholder);

Here represented by Maître Céline Kohler, residing professionally in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal on June 20, 2014.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred (12,500) Euro represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of zero point zero one (0.01) Euro each, all of which are fully paid up, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment and restatement of the Articles of Association;
2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of seventeen million thirty one thousand and two hundred euros (EUR 17,031,200.-) to bring it from the present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seventeen million forty three thousand seven hundred euros (EUR 17,043,700.-) by the issue of one hundred seventy thousand three hundred and twelve (170,312) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the Company;
3. Subscription to the share capital increase specified under item 2 above by the Sole Shareholder by way of the contribution of a receivable, the new shares issued by the Company having a subscription price of EUR 100 each;
4. Amendment of the articles of association of the Company to reflect the changes from paragraphs 2 and 3 above;
5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend, revise and recast the articles of association of the Company as follows:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of Idam Holding (the Company).

Art. 2. Corporate object. The Company's purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable,

and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies or any other companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred (12,500) Euro represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred (100) Euro each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with Article 15 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders, which represents at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders.

The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with Article 15 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a board of managers of no less than three (3) members constituted by two different types of managers, namely class A managers and type B managers.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and may be revoked by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signatures of at least one type A manager and one type B manager. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the Company.

Subject to the approval of the board of managers, a manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. In the case of a tied vote, the chairman of the meeting has a casting vote. The board of managers can deliberate or act validly only if at least one type A manager and at least one type B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint a chairman among its members. The chairman will preside at the meeting of the board of managers. The board of managers may choose a secretary who needs not to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings and of the resolutions to be passed by the board of managers. The board of managers may appoint a general manager who needs not to be a manager and who will be in charge of the day-to-day management of the Company.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twentyfour) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the January 1 and ends on December 31 of each year, with the exception of the first financial year, which will start on the day of incorporation, and end on December 31, 2014.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of seventeen million thirty one thousand two hundred (17,031,200) Euro to bring it from the present amount of twelve thousand five hundred (12,500) Euro to seventeen million forty three thousand seven hundred (17,043,700) Euro by the issue of one hundred seventy thousand three hundred twelve (170,312) new shares with a nominal value of one hundred (100) Euro each (the New Shares), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder with a contribution in kind.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase specified under the second resolution above mentioned as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented by its attorney in fact, resolves to:

(i) Fully subscribe to all one hundred seventy thousand three hundred twelve (170,312) New Shares with a nominal value of one hundred (100) Euro each, for an aggregate amount of seventeen million thirty one thousand two hundred (17,031,200) Euro;

(ii) Fully pay the shares by the contribution of a receivable in an amount of seventeen million thirty one thousand two hundred (17,031,200) Euro, the whole corresponding to the principal amount of the receivable, it holds against the Company and valued at its facial value for the purpose of the contribution, i.e. EUR 17,031,200.- (the Receivable).

The contribution of the Receivable for a total amount of seventeen million thirty one thousand two hundred (17,031,200) Euro shall be wholly allocated to the capital account of the Company.

The value of the Receivable has been certified to the notary public by way of a certificate issued by the board of managers of the Company dated June 20, 2014 (the Certificate), according to which:

(i) The Receivable is certain, liquid and immediately payable.

(ii) The value of the Receivable amounts to seventeen million thirty one thousand two hundred (17,031,200) Euro corresponding to the value of one hundred seventy thousand three hundred twelve (170,312) New Shares with a nominal value of one hundred (100) Euro each to be issued by the Company in exchange of the Receivable.

The said Certificate after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the under-signed notary will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fourth resolution

The Sole Shareholder unanimously resolved to amend the articles of association of the Company to reflect the above changes in resolution 2 and 3 here above.

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend, article 5 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at seventeen million forty three thousand seven hundred (17,043,700) Euro represented by one hundred seventy thousand four hundred thirty seven (170,437) shares with a nominal value of one hundred (100) Euro each."

111711

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about five thousand two hundred (5,200) Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons acting through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Idam Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch en date du 28 novembre 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 560 le 3 mars 2014, ayant son siège social situé au 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 Euro, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183186 (la Société).

Ont comparu:

Exco Technologies Limited, une société constituée et existante en droit canadien, ayant son siège social au 130, Spy Court, Markham, Ontario, L3R 5H616 Canada, immatriculée auprès du Ministère des Services du Gouvernement de l'Ontario sous le numéro 001747795, l'actuel seul associé de la Société (l'Associé Unique)

Ici, représenté par Maître Céline Kohler, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juin 2014.

Ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents (12.500) Euro représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions ayant une valeur nominale de un cent (0,01) d'Euro chacune, ayant toutes été souscrites et libérées, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée:

Ordre du jour:

1. Modification et refonte des statuts de la Société;
 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions trente et un mille deux cents euro (EUR 17.031.200,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-sept millions quarante-trois mille sept cents euros (EUR 17.043.700,-), par l'émission de 170.312 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
 3. Souscription et libération à l'augmentation de capital de la Société telle que spécifiée au point 2 ci-dessus par l'Associé Unique par un apport de créance, les parts sociales émises par la Société ayant un prix d'émission de cent euro (EUR 100,-) chacune;
 4. Modification subséquente des statuts de la Société pour refléter les changements des résolutions 2 et 3;
 5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et
 6. Divers.
- Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier, de réviser et de refondre les statuts de la Société comme suit dans la version française:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de Idam Holding (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est d'effectuer toutes opérations en rapport direct ou indirect avec l'acquisition de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères affiliées, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, gérer, développer et vendre ses actifs tels qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, en ce compris son portefeuille d'actifs de toute nature, participer à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise pour acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et les développer.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, à l'exclusion d'emprunts par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut prêter toute forme d'assistance à ces sociétés en ce compris, mais pas seulement, dans la gestion et le développement de ses sociétés et de leur portefeuille; elle peut leur accorder une assistance financière par des prêts, avances ou garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500) Euro représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100) Euro chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'Article 15 des Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'Article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance d'au moins de trois (3) membres, composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés et peuvent être révoqués par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les conseils de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent Article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Envers des tiers, la Société s'engage en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B. Dans ses relations courantes avec l'administration publique, la Société est valablement représentée par un gérant, dont la signature engage légalement la Société.

Sous réserve de l'accord du conseil de gérance, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président du conseil aura la voix prépondérante. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de type A et un gérant de type B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner un président parmi ses membres. Le président présidera la réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut choisir un secrétaire qui sera ou non gérant et qui tiendra les procès-verbaux et les résolutions adoptées par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut désigner un directeur général qui sera ou non gérant et qui sera responsable de la gestion quotidienne de la Société.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

Il pourra être passé outre cette convocation, si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2014.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix-sept millions trente et un mille deux cents (17.031.200) Euro pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500) Euro à dix-sept millions quarante-trois mille sept cents (17.043.700) Euro, par l'émission de cent soixante-dix mille trois cent douze (170.312) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent (100) Euro chacune (les Nouvelles Parts Sociales), le tout étant intégralement libéré et payé par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, intervient au présent acte et déclare:

(i) Souscrire à l'intégralité des cent soixante-dix mille trois cent douze (170.312) parts sociales ayant une valeur nominale de cent (100) Euro chacune nouvellement émises de la Société, soit un montant de dix-sept million trente et un mille deux cents (17.031.200) Euro.

(ii) Les libérer entièrement au moyen de l'apport d'une créance dont il est titulaire à l'encontre de la Société à hauteur de dix-sept millions trente et un mille deux cents (17.031.200) Euro, correspondant pour la totalité au principal de la créance, et évaluée pour les besoins de l'apport à sa valeur faciale, c'est-à-dire EUR 17.031.200,- (ci-après la Créance).

L'apport de la Créance, d'un montant total de dix-sept millions trente et un mille deux cents (17.031.200) Euro sera intégralement affectée au compte capital de la Société. La valeur de la Créance a été attestée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat émis par les gérants de la Société daté du 20 juin 2014 (ci-après le Certificat), duquel il résulte que:

(i) La Créance est certaine, liquide et immédiatement exigible;

(ii) La valeur de la Créance est estimée à dix-sept millions trente et un mille deux cents (17.031.200) Euro, correspondant à la valeur des cent soixante-dix mille trois cent douze (170.312) parts sociales ayant une valeur nominale de cent (100) Euro à émettre par la Société en échange de la Créance.

Le Certificat après avoir été signé ne varietur par le représentant de l'Associé Unique et le Notaire, restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société pour refléter les changements opérés par les résolutions 2 et 3 ci-dessus.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-sept millions quarante-trois mille sept cents (17.043.700), représenté par cent soixante-dix mille quatre cent trente-sept (170,437) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100) Euro chacune.”

Cinquième résolution

L'associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ cinq mille deux cents (5.200) Euro.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des parties comparantes agissant par le biais de leur mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: C.KOHLER, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29584. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014094880/465.

(140112859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Alpina Real Estate GP I, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014087479/10.

(140103698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

WCC Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 122.215.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014087402/12.

(140103040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Romark Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.290.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Romark Laboratories, LC, a limited company incorporated and existing under the law of the State of Florida (USA), having its registered office at 3000 Bayport Drive, Suite 200, FL-33607 Tampa, (USA) and registered with the companies register of the State of Florida under number L94000000569,

here represented by Mrs Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it. The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "Romark Holdings S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. For the avoidance of doubt, the Company may notably place funds on bank deposits. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Definitions.

5.1 “Available Amount”: means amount in relation to each class of redeemable corporate units means the total amount of net profits (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of article 16) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with article 16, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction related to the class of corporate units to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be put into reserves pursuant to the requirements of the Law, of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the company each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

5.2 “Interim Accounts”: means the interim accounts issued and prepared on the Interim Accounts Date for the repurchase and cancellation of the Units.

5.3 “Interim Accounts Date”: means the date not proceeding by more than eight days the date of the repurchase and cancellation of the classe(s) of Units.

5.4 “Units”: means each corporate unit of one Dollar of United States of America (USD 1) each of the Company.

Art. 6. Capital.

6.1. The Company’s corporate capital is set at twenty-two thousand Dollars of United States of America (USD 22,000), represented by:

- Twenty-two thousand (22,000) class A corporate units (the “Class A Units”),
- Zero (0) class B corporate units (the “Class B Units”),
- Zero (0) class C corporate units (the “Class C Units”),
- Zero (0) class D corporate units (the “Class D Units”),
- Zero (0) class E corporate units (the “Class E Units”),
- Zero (0) class F corporate units (the “Class F Units”),
- Zero (0) class G corporate units (the “Class G Units”),
- Zero (0) class H corporate units (the “Class H Units”),
- Zero (0) class I corporate units (the “Class I Units”),
- Zero (0) class J corporate units (the “Class J Units”),

with a nominal value of one Dollar of United States of America (USD 1) each.

6.2 The corporate capital of the Company may be reduced through the cancellation of Units by a members’ decision under the conditions required for a modification of the Articles, provided that such cancellation concerns the entirety of one or several classes of Units throughout the repurchase and the cancellation of all the Units issued in this (these) class (es). Such repurchase and cancellation shall be done in the inverse alphabetic order of the classes (starting with the Class J Units).

(i) A class of Units can be repurchased separately in accordance with the provisions of the article 1855 of the Civil Code.

(ii) In the case of the repurchase of one or several classes of Units, the Board is responsible for the calculation of the Available Amount on the basis of the Interim Accounts of the Company; these accounts must not be prepared and issued more than eight (8) days before the repurchase and the cancellation of this(these) class(es) of Units.

The Board is authorised to repurchase each class of Units (in whole and not in part) for an amount which is at least equal to an amount of the corporate capital which correspond to the relevant class of Units plus the profits that are to be allocated to such class pursuant to article 16 of the Articles and which may not exceed the Available Amount.

6.3 Any available share premium shall be freely distributable.

6.4 The corporate capital may be increased or decreased at any time by decision of the sole member or by decision of the general meeting of members, in accordance with article 14 of the present Articles within the limits provided by article 194 of the Law.

Art. 7. Corporate units.

7.1 Each Unit entitles to a fraction of assets and profits of the Company as defined by article 1853 of the Civil Code, unless the Articles provide anything else.

7.2 The Company recognizes only one (1) owner per Unit. In case of joint ownership on one or several Unit(s) the members shall designate one (1) owner by Unit.

7.3 Units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, Units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of Units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of Units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A Unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.4 A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

8.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 9. Board of managers.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

9.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

9.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s)

has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 9.1. (ii) and 9.3 (ii) of the Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Sole manager.

10.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 12. General meetings of members and Members circular resolutions.

12.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

12.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent (in number) of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member’s commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 13. Sole member.

13.1 Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2 Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3 The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1 The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

14.3 Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5 In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 15. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

15.1 In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

15.2 The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

15.3 The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 The gross profits of the Company noticed into the annual accounts, after deduction of the general expenses, amortization and charges, make the net profit.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

Upon a resolution of the General Meeting, the balance can be distributed to the members in the following order:

- The holders of Class A Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point zero five percent (0.05%) of the Nominal Value of their own Class A Units; then
- The holders of Class B Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point ten percent (0.10%) of the Nominal Value of their own Class B Units; then
- The holders of Class C Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point fifteen percent (0.15%) of the Nominal Value of their own Class C Units; then
- The holders of Class D Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty percent (0.20%) of the Nominal Value of their own Class D Units; then
- The holders of Class E Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the Nominal Value of their own Class E Units; then
- The holders of Class F Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty percent (0.30%) of the Nominal Value of their own Class F Units; then
- The holders of Class G Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty-five percent (0.35%) of the Nominal Value of their own Class G Units; then
- The holders of Class H Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty percent (0.40%) of the Nominal Value of their own Class H Units; then
- The holders of Class I Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty-five percent (0.45%) of the Nominal Value of their own Class I Units; then
- The holders of Class J Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point fifty percent (0.50%) of the Nominal Value of their own Class J Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Units have been made) to be distributed among the holders of Class J Units, based on their respective shareholding in the Class J Units.

Should no Class J Units be in issue or should all the Class J Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class I Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the Class I Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Units have been made), to be distributed among the holders of Class I Units, based on their respective shareholding in the Class I Units.

Should no Class J Units and Class I Units be in issue or should all the Class J Units and Class I Units have been cancelled following their repurchase, or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class H Units shall be

entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty percent (0,40%) of the nominal value of the Class H Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Units have been made), to be distributed among the holders of Class H Units, based on their respective shareholding in the Class H Units.

Should no Class J Units, Class I Units and Class H Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units and Class H Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class G Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the Class G Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Units have been made), to be distributed among the holders of Class G Units, based on their respective shareholding in the Class G Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units and Class G Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units and Class G Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class F Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty percent (0,30%) of the nominal value of the Class F Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Units have been made), to be distributed among the holders of Class F Units, based on their respective shareholding in the Class F Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units and Class F Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units and Class F Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class E Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the Class E Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class E Units, based on their respective shareholding in the Class E Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units and Class E Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units and Class E Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class D Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty percent (0,20%) of the nominal value of the Class D shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class D Units, based on their respective shareholding in the Class D Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units and Class D Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units and Class D Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class C Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point fifteen percent (0.15%) of the nominal value of the Class C Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class C Units, based on their respective shareholding in the Class C Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units, Class D Units and Class C Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units, Class D Units and Class C Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class B Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point ten percent (0,10%) of the nominal value of the Class B Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class B Units, based on their respective shareholding in the Class B Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units, Class D Units, Class C Units and Class B Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units, Class D Units, Class C Units and Class B Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class A Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of the Class A Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class A Units, based on their respective shareholding in the Class A Units.

16.2 Any distribution amount on any class of corporate units, unless specifically declared as payable, shall accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such corporate units.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim Accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these Interim Accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within eight (8) days from the date of the Interim Accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 18.

18.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and Payment

Romark Laboratories, LC, pre-named, subscribes to all the twenty-two thousand (22,000) Class A Units.

The amount of twenty-two thousand Dollars of United States of America (USD 22,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,300.- EUR.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Marcus S. Ayers, born in Georgia (USA), on 10 February 1960, residing at 3000 Bayport Drive, Suite 200, FL-33607 Tampa, United States of America, as category A manager of the Company; and
- Manfred Schneider, born in Rocourt (Belgium), on 3 April 1971, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Romark Laboratories, LC, une société limitée par actions constituée et régie par les lois de l'état de Floride, ayant son siège social au 3000 Bayport Drive, Suite 200, USA-33607 Tampa, USA et enregistrée au registre des sociétés de l'état de Floride sous le numéro L9400000569,

ici représentée par Madame Sophie Henryon, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est «Romark Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Pour éviter le moindre doute, la Société peut notamment placer des fonds sur des dépôts bancaires. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Définitions.

5.1 «Montant Disponible»: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant le bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 16) dans la mesure où un associé aurait eu droit à des

distributions conformément à l'article 16, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant du montant de la réduction de capital social relative à la catégorie de parts sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) des pertes (comprenant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou de l'opinion raisonnable du Conseil réservées pour couvrir les dépenses courantes de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires en question (sans double comptabilisation, en tout état de cause).

5.2 «Comptes Intérimaires»: signifie les comptes intérimaires émis et préparés à la Date des Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales.

5.3 «Date des Comptes Intérimaires»: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la (des) classe(s) de Parts Sociales.

5.4 «Parts Sociales»: signifie chaque part sociale d'un Dollar des Etats Unis d'Amérique (1 USD) chacune de la Société.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille Dollars des Etats Unis d'Amérique (22.000 USD), représenté par:

- vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
 - zéro (0) part sociale de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),
 - zéro (0) part sociale de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
 - zéro (0) part sociale de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
 - zéro (0) part sociale de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
 - zéro (0) part sociale de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
 - zéro (0) part sociale de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
 - zéro (0) part sociale de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),
 - zéro (0) part sociale de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»),
 - zéro (0) part sociale de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»),
- ayant chacune une valeur nominale de un Dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1).

6.2 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales par une décision des associés prise dans les conditions requises pour une modification des Statuts, à condition qu'une telle annulation concerne l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) classe(s). De tels rachat et annulation devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse des classes (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

(i) Une classe de Parts Sociales peut être rachetée isolément dans le respect des dispositions de l'article 1855 du code civil.

(ii) Dans le cas du rachat d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales, le Conseil est responsable du calcul du Montant Disponible sur la base de Comptes Intérimaires de la Société, lesdits comptes ne devant pas être préparés et émis plus de huit (8) jours avant le rachat et l'annulation de cette(ces) classe(s) de Parts Sociales.

Le Conseil est autorisé à racheter chaque classe de Parts Sociales (dans leur ensemble et non en partie) pour un montant qui est au moins égal au montant du capital social qui correspond à la classe de Parts Sociales ainsi qu'aux bénéficiaires qui doivent être alloués à une telle classe conformément à l'article 16 des Statuts et qui ne peut dépasser le Montant Disponible.

6.3 Toute prime d'émission disponible est librement distribuable.

6.4 Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 14 des Statuts et dans les limites prévues par l'article 194 de la Loi.»

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéficiaires de la Société telle que définie par l'article 1853 du code civil, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs Part (s) Sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par Part Sociale.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de Parts Sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.4 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

9.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

9.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.1(ii) and 9.3(ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Gérant unique.

10.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est

pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 15. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

15.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

15.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Suivant résolution de l'Assemblée Générale, le solde peut être distribué aux associés dans le respect de l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe A; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe B; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe C; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe D; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe E; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe F; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe G; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe H; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe I; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal au montant le plus élevé entre (i) zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe J ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Parts Sociales ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe J, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe J.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe I ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Parts Sociales ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe I, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe I.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J et aucune Part Sociale de Classe I ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J et toute les Parts Sociales de Classe I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de Parts Sociales de Classe H auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe H ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés

(dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Parts Sociales ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe H, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe H.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I et aucune Part Sociale de Classe H ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe H viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de Parts Sociales de Classe G auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe G ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Parts Sociales ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe G, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe G.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H et aucune Part Sociale de Classe G ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe G viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe F auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe F ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Parts Sociales ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe F, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe F.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H, aucune Part Sociale de Classe G et aucune Part Sociale de Classe F ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe F viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe E auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe E ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe E, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe E.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H, aucune Part Sociale de Classe G, aucune Part Sociale de Classe F et aucune Part Sociale de Classe E ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe E viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe D auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe D ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe D, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe D.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H, aucune Part Sociale de Classe G, aucune Part Sociale de Classe F, aucune Part Sociale de Classe E et aucune Part Sociale de Classe D ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe D viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe C auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe C ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe C, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe C.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H, aucune Part Sociale de Classe G, aucune Part Sociale de Classe F, aucune Part Sociale de Classe E, aucune Part Sociale de Classe D et aucune Part Sociale de Classe C ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe C viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe B ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe B, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe B.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H, aucune Part Sociale de Classe G, aucune Part Sociale de Classe F, aucune Part Sociale de Classe E, aucune Part Sociale de Classe D, aucune Part Sociale de Classe C, et aucune Part Sociale de Classe B ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C, et les Parts Sociales de Classe B viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution

considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe A ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe A.

16.2 Tout montant de distribution sur toute classe de parts sociales, sauf si spécifiquement déclaré comme payable, s'accumule et est payé par la Société lors du rachat de cette classe de parts sociales.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des Comptes Intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces Comptes Intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les huit (8) jours suivant la date des Comptes Intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 18.

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Romark Laboratories, LC, prénommée, souscrit toutes les vingt-deux mille (22.000) Parts Sociales de Classe A.

Le montant de vingt-deux mille Dollars des Etats Unis d'Amérique (22.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.300,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Marcus S. Ayers, né en Géorgie (Etats-Unis), le 10 février 1960, résidant au 3000 Bayport Drive, Suite 200, FL-33607 Tampa, Etats-Unis, comme gérant de catégorie A de la Société, et
 - Manfred Schneider, né à Rocourt (Belgique), le 3 avril 1971, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société.
2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

111730

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, FAIT ET PASSÉ à Esch-Sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014096414/794.

(140114169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Almacantar Newco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.242.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of June, before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ALMACANTAR, a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme") duly incorporated in Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 149.157, with its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by the law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.

The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with

other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive. The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of “Almacantar Newco 2 S.à r.l.”.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company’s capital is set at twelve thousand British pounds (GBP 12,000.-), represented by twelve thousand (12,000) shares of a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognize only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife’s joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”) the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote, but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference

or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorized agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxy holder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be declared and paid by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager(s);

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and

(iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the manager, or in case of plurality of managers, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the members of the Company must immediately refund the excess to the Company if so required by the manager, or in case of plurality of managers, the Board.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

The twelve thousand (12,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by ALMACANTAR, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand British pounds (GBP 12,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers (gérants) of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Pierre MARTINET, born on 2 December 1949 in Algiers, Algeria, with professional address at 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Geneva, Switzerland;

- Mr. Jonathan PAUL, born on 21 July 1967 in Exeter, United Kingdom, with professional address at 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX London, United Kingdom;

- Mr. Aidan FOLEY, born on 8 December 1976 in Port Lairge (Waterford), Ireland, with professional address at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; and

- Mr. Tamas HORVATH, born on 5 November 1977 in Pécs III, Hungary, with professional address at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxy holder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de juin,

Par-devant Nous, Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ALMACANTAR, une société anonyme de droit luxembourgeois dûment constituée à Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.149.157, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

ici représentée par Monsieur Max MAYER employé, de résidence professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée par son mandataire, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les personnes présentes entre la partie précitée et toutes les personnes et entités qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la "Société").

Art. 2. L'objet de la Société consiste en l'utilisation de ses fonds en investissement immobilier et de propriété immobilière, ainsi que l'établissement, la gestion, le développement et la cession de ses actifs suivant leur composition au fil du temps.

L'objet de la Société est aussi d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y compris des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes sauf par voie d'offre publique et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Almacantar Newco 2 S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités requises pour la modification des statuts constitutifs.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance (le "Conseil").

Il peut être créé par simple décision du gérant unique ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de décès à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la "Loi de 1915"). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière année ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires spécifiques prédéterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires habilités, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être physiquement présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera établi un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des acomptes sur dividende peuvent être déclarés et versés par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un relevé de comptes ou inventaire ou rapport est établi par le(s) gérant(s);
- (ii) ce relevé de comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut être supérieur au montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale; et
- (iii) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, est autorisé à réclamer le remboursement des dividendes qui ne correspondent pas aux bénéfices réalisés et les associés de la Société doivent immédiatement reverser l'excédent à la Société si le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, l'exige.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou l'insolvabilité d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les douze mille (12.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par ALMACANTAR, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre MARTINET, né le 2 décembre 1949 à Algiers, Algérie, avec adresse professionnelle au 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Genève, Suisse;
- Monsieur Jonathan PAUL, né le 21 juillet 1967 à Exeter, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 3, Quebec Mews, GB-W1H 7NX Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge (Waterford), Irlande, avec adresse professionnelle au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et
- Monsieur Tamas HORVATH, né le 5 novembre 1977 à Pécs III, Hongrie, avec adresse professionnelle au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société sera situé au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

En foi de quoi, Nous, le notaire instrumentant, avons apposé notre signature et sceau à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à la date et année qui figure en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et traduction donnée au mandataire de la partie comparante dans sa langue, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Max MAYER; Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2014. Relation GRE/2014/2441. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014093342/387.

(140112503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Britcastle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014087533/9.

(140103785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Henraux Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 21.239.

L'an deux mille quatorze,

le dix-sept juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société «HENRAUX EUROPE S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21 239, constituée originellement sous forme d'une société anonyme holding suivant acte notarié dressé en date du 24 janvier 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 23 février 1984, sous le numéro 54.

Les statuts de la Société furent modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 29 décembre 1997, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, en date du 21 avril 1998, sous le numéro 259 et page 12415.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Mariska VAN DUN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine PAJOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Armelle BEATO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Décision de faire adopter par la Société d'une durée illimitée;

2) Décision de modifier l'objet social existant de la Société en adoptant celui d'une société anonyme de participations financières (SOPARFI) et dont le nouvel libellé sera le suivant:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

3) Décision de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de tenir compte des points de cet ordre du jour qui précèdent, ainsi que de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et plus particulièrement la faculté pour la Société d'avoir un seul actionnaire et la possibilité d'un administrateur unique, sans toucher à sa forme juridique, qui demeurera une société anonyme.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis de QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT DEUX EUROS et QUARANTE-QUATRE CENTS (4'883'502,44 EUR) toutes les douze mille quatre-vingt-quinze (12'095) actions ordinaires sans mention de valeur nominale, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'adopter une durée illimitée pour la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social existant en adoptant celui d'une société anonyme de participations financières (SOPARFI).

Ainsi l'objet social de la Société aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et en sus de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et plus particulièrement la faculté pour la Société d'avoir un seul actionnaire et la possibilité d'un administrateur unique, sans toucher à sa forme juridique, qui demeurera une société anonyme.

Les nouveaux statuts refondus de la Société auront désormais la nouvelle teneur suivante:

«HENRAUX EUROPE S.A.»

société anonyme

L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

R.C.S. Luxembourg, section B numéro 21 239

«I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «HENRAUX EUROPE S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT DEUX EUROS et QUARANTE-QUATRE CENTS (4'883'502,44 EUR) et se trouve représenté par douze mille quatre-vingt-quinze (12'095) actions ordinaires sans mention de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mars de chaque année à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. VAN DUN, C. PAJOT, A. BEATO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 juin 2014. Relation: EAC/2014/8485. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014093786/260.

(140111902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Faenza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.729.

EXTRAIT

Suite aux transferts du 30 avril 2014 tels que décrits ci-dessous, les personnes ci-dessous détiennent les Parts sociales suivantes dans la Société:

- L'associé de la Société, Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership, a transféré:

* 280 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 280 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 280 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 280 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 280 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 2.779 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 2.779 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 2.779 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 2.779 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 2.779 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Kevin Sidow, un citoyen des Etats Unis d'Amérique né le 5 août 1957 à Fairmont, West Virginia, Etats Unis d'Amérique et résidant au 334 Sheridan Avenue, Piedmont Californie 94611, Etats Unis d'Amérique; et

* 1.116 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 1.116 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 1.116 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 1.116 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 1.116 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 11.114 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 11.114 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 11.114 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 11.114 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 11.114 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Gunter von Au, un citoyen d'Allemagne né le 31 juillet 1951 à Illertissen, Allemagne et résidant à 6 Siegfriedstrasse, 80803Munich, Allemagne;

de sorte que Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership détient à présent 830.349 Parts sociales ordinaires de chacune des classes O-I à O-V et 8.266.311 Parts sociales préférentielles de chacune des classes P-I à P-V.

- L'associé de la Société, Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership, a transféré:

* 208 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 208 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 208 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 208 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 208 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 2.071 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 2.071 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 2.071 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 2.071 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 2.071 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Kevin Sidow; et

* 832 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 832 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 832 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 832 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 832 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 8.278 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 8.278 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 8.278 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 8.278 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 8.278 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Gunter von Au;

de sorte que Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership détient à présent 618.437 Parts sociales ordinaires de chacune des classes O-I à O-V et 6.156.681 Parts sociales préférentielles de chacune des classes P-I à P-V.

- L'associé de la Société, Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership, a transféré:

* 296 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 296 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 296 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 296 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 296 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 2.969 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 2.969 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 2.969 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 2.969 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 2.969 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Kevin Sidow; et

* 1.193 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 1.193 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 1.193 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 1.193 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 1.193 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 11.873 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 11.873 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 11.873 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 11.873 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 11.873 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Gunter von Au;

de sorte que Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership détient à présent 887.043 Parts sociales ordinaires de chacune des classes O-I à O-V et 8.830.714 Parts sociales préférentielles de chacune des classes P-I à P-V.

- L'associé de la Société, Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership, a transféré:

* 258 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 258 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 258 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 258 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 258 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 2.577 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 2.577 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 2.577 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 2.577 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 2.577 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Kevin Sidow; et

* 1.037 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 1.037 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 1.037 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 1.037 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 1.037 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 10.315 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 10.315 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 10.315 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 10.315 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 10.315 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Gunter von Au;

de sorte que Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership détient à présent 770.571 Parts sociales ordinaires de chacune des classes O-I à O-V et 7.671.210 Parts sociales préférentielles de chacune des classes P-I à P-V.

- L'associé de la Société, Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership, a transféré:

* 108 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 108 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 108 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 108 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 108 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 1.070 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 1.070 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 1.070 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 1.070 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 1.070 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Kevin Sidow; et

* 430 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 430 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 430 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 430 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 430 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 4.285 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 4.285 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 4.285 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 4.285 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 4.285 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Gunter von Au; de sorte que Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership détient à présent 320.107 Parts sociales ordinaires de chacune des classes O-I à O-V et 3.186.738 Parts sociales préférentielles de chacune des classes P-I à P-V.

- L'associé de la Société, Fifth Cinven Fund (No. 6) Limited Partnership, a transféré:

* 243 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 243 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 243 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 243 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 243 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 2.406 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 2.406 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 2.406 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 2.406 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 2.406 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Kevin Sidow; et

* 967 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 967 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 967 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 967 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 967 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 9.626 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 9.626 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 9.626 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 9.626 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 9.626 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Gunter von Au;

de sorte que Fifth Cinven Fund (No. 6) Limited Partnership détient à présent 719.145 Parts sociales ordinaires de chacune des classes O-I à O-V et 7.159.253 Parts sociales préférentielles de chacune des classes P-I à P-V.

- L'associé de la Société, Fifth Cinven Fund FCP-SIF, a transféré:

* 279 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 279 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 279 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 279 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 279 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 2.769 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 2.769 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 2.769 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 2.769 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 2.769 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Kevin Sidow; et

* 1.112 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 1.112 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 1.112 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 1.112 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 1.112 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 11.076 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 11.076 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 11.076 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 11.076 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 11.076 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Gunter von Au;

de sorte que Fifth Cinven Fund FCP-SIF détient à présent 827.476 Parts sociales ordinaires de chacune des classes O-I à O-V et 8.237.706 Parts sociales préférentielles de chacune des classes P-I à P-V.

- L'associé de la Société, Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership, a transféré:

* 30 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 30 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 30 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 30 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 30 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 305 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 305 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 305 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 305 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 305 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Kevin Sidow; et

* 122 Parts sociales ordinaires de classe O-I, 122 Parts sociales ordinaires de classe O-II, 122 Parts sociales ordinaires de classe O-III, 122 Parts sociales ordinaires de classe O-IV, 122 Parts sociales ordinaires de classe O-V, 1.218 Parts sociales préférentielles de classe P-I, 1.218 Parts sociales préférentielles de classe P-II, 1.218 Parts sociales préférentielles de classe P-III, 1.218 Parts sociales préférentielles de classe P-IV, 1.218 Parts sociales préférentielles de classe P-V à Gunter von Au;

de sorte que Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership détient à présent 91.023 Parts sociales ordinaires de chacune des classes O-I à O-V et 906.148 Parts sociales préférentielles de chacune des classes P-I à P-V.

Dès lors,

- Kevin Sidow devient associé de la Société et détient 1.702 Parts sociales ordinaires de chacune des classes O-I à O-V et 16.946 Parts sociales préférentielles de chacune des classes P-I à P-V.

- Gunter von Au devient associé de la Société et détient 6.809 Parts sociales ordinaires de chacune des classes O-I à O-V et 67.785 Parts sociales préférentielles de chacune des classes P-I à P-V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014095409/124.

(140113423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Alrosa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.147.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 26 Juin 2014

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

* M. Christian Mognol, administrateur et Président du Conseil d'Administration, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

* Mme Candice De Boni, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

* M. Smaïn Bouchareb, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2014.

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014089790/21.

(140106882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.